

Projet de réforme de l'Audiovisuel Public

PREAVIS DE GREVE

Le 17 juin, plus de deux mois après avoir été interrompu, reprenait l'examen de la réforme de l'audiovisuel public au sein de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale.

Si la rumeur du dépôt d'une motion de rejet par le bloc central qui avait un temps circulé, visant à éviter tout débat, a fait long feu, les discussions se sont poursuivies autrement qu'en avril après un incident survenu entre Rachida Dati qui défend ce texte controversé et une administratrice, ayant alors conduit à plusieurs suspensions de séance.

Après l'adoption du projet de Loi en commission, le texte a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée pour le 30 juin 2025, juste avant la fin de la session ordinaire et après plusieurs reports (dissolution de l'Assemblée en 2024, censure du gouvernement Barnier, etc.). Les débats restent tendus et la ministre a insisté sur la nécessité de cette réforme pour « *renforcer l'audiovisuel public face à la concurrence* ».

S'il est adopté, ce projet de réforme de la gouvernance de l'Audiovisuel Public aura de graves conséquences:

- Remise en cause de la totalité de nos accords collectifs (temps de travail, système salarial, métiers, etc.)
- Poursuite de la baisse des effectifs et de la dégradation des conditions de travail
- Augmentation des troubles psycho-sociaux
- Risque pour l'indépendance éditoriale et le pluralisme.
- Réduction des budgets avec pour conséquence la mise en danger du pluralisme, de la diversité des points de vue et de l'accès à une information indépendante,

Face à ces menaces et en vue des débats parlementaires, la CGC France Télévisions demande aux députés de rejeter ce projet de Loi et exige :

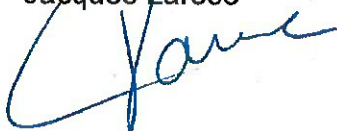
- Un Audiovisuel Public fort, indépendant et doté de moyens pérennes,
- Des garanties sur l'indépendance éditoriale et le pluralisme de l'information,
- La préservation de nos accords collectifs et l'amélioration des conditions de travail,
- La ré internalisation de la fabrication des programmes et la préservation de nos outils de travail,

La CGC appelle l'ensemble des salariés du siège de France Télévisions à une mobilisation massive à partir du 30 juin 2025 pour une durée illimitée afin de défendre l'avenir de l'Audiovisuel Public, notre couverture conventionnelle et nos conditions de travail.

Paris, le 24 juin 2025

Pour la CFE-CGC

Jacques Larose



Pour la direction

Sandrine MISRAHI-BERNARD

Reçu le 24/06/2025

avec les réserves d'usage

